

Comment récuperér les dommages et intérêts après jugement de prox

Par DANIEL51, le 20/09/2013 à 14:27

Bonjour,

j'ai gagné ma procédure devant le tribunal de proximité qui a condamné mon bailleur à me verser des dommages et intérêts pour publicité mensongère et restitution de caution le jugement a été prononcé le 5 septembre, jugement éxécutoire

Depuis je n'ai reçu aucun versement de sa part que dois je faire

Si je demande l'aide d'un huissier a qui incombera cette dépense en vous remerciant à l avance de vos conseils cordialement

Par moisse, le 20/09/2013 à 18:58

Bonjour,

Il faut confier la minute du jugement à un huissier qui se chargera de la signification et de la récupération des montants alloués.

Vous aurez des petits frais non récupérables, mais le principal sera ajouté par l'huissier à votre créance.